RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

CELLULE D'EXÉCUTION DES PROJETS DU PROGRAMME SIMANDOU 2040 (CEPS)

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DU MEFB

TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT D'UN (E) RESPONSABLE SUIVI-ÉVALUATION

Référence CEP-PS2040/MEFB/RSE/2026

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Simandou 2040, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget assure l'exécution d'un portefeuille de projets stratégiques et de réformes contribuant à la transformation économique et institutionnelle de la République de Guinée.

La réussite de ce portefeuille repose sur un système de suivi-évaluation à travers la Cellule d'exécution des Projets (CEPS), permettant de mesurer les progrès, d'apprécier les performances, d'identifier les risques et de soutenir la prise de décision fondée sur des données fiables.

A cet effet, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget (MEFB), souhaite recruter un Responsable Suivi-Évaluation chargé de concevoir, de mettre en œuvre, de coordonner et d'améliorer le dispositif de suivi-évaluation des projets et réformes relevant de son portefeuille, conformément aux principes de Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

2. Mission du Responsable Suivi-Évaluation

Sous l'autorité directe du Coordinateur de la CEPS, le Responsable Suivi-Évaluation assure la planification du suivi, l'analyse de la performance, la gestion de l'information et le rapportage des projets et réformes du portefeuille. Il veille à la disponibilité d'informations fiables et à jour nécessaires aux décisions stratégiques et opérationnelles.

Il travaille avec les Chefs de projet, les services techniques du MEFB, les responsables financiers, les points focaux et les autres parties prenantes. Il contribue à alimenter le système d'information du Programme Simandou 2040 et à produire les rapports consolidés de la CEP-PS2040, selon les circuits institutionnels autorisés.

Il coordonne le dispositif de suivi-évaluation, vérifie les données et formule des analyses, alertes et recommandations. Les responsables des projets et services demeurent chargés de l'exécution de leurs activités et de la transmission des données justificatives. Le titulaire soumet les productions au Coordonnateur pour validation et transmission ; il ne se substitue pas aux autorités de décision ni aux fonctions financières, d'audit ou de contrôle.

2.1 Au titre de la conception et de la planification du suivi-évaluation

- Développer et actualiser le cadre de résultats consolidé du portefeuille, les cadres logiques et les matrices de performance. Définir les indicateurs, leurs sources, les valeurs de référence, les cibles, les méthodes de calcul, les fréquences et les responsables de collecte. Élaborer les outils de collecte et de gestion des données et harmoniser les méthodes selon les principes de la GAR. Planifier les activités de suivi-évaluation avec les responsables concernés.

2.2 Au titre de la collecte et du contrôle qualité des données

- Coordonner la collecte des données, vérifier leur complétude, leur cohérence et leur fiabilité, contrôler les sources et conserver les pièces justificatives. Mettre en place les bases de données et les contrôles nécessaires à la traçabilité. Documenter les anomalies, organiser leur correction avec les responsables et distinguer les données vérifiées des informations restant à confirmer.

2.3 Au titre de la gestion de la performance et des tableaux de bord

- Suivre les indicateurs stratégiques et opérationnels, analyser les progrès et mesurer les écarts par rapport aux cibles. Élaborer et actualiser les tableaux de bord mensuels, produire les analyses de performance et présenter les résultats. Proposer les mesures correctives, préparer les alertes et suivre les décisions prises par les autorités compétentes.

2.4 Au titre des missions de terrain et du suivi des recommandations

- Planifier les missions de terrain selon les priorités et les moyens approuvés ; préparer les outils de collecte et coordonner les missions de suivi et de supervision avec les responsables concernés. Vérifier les réalisations et documenter les constats. Produire les rapports de mission et suivre les recommandations au moyen d'un registre précisant les actions, les responsables, les échéances et l'état d'exécution.

2.5 Au titre de la gestion des risques de performance

- Identifier les risques liés à l'exécution des projets et réformes, actualiser le registre des risques et suivre les plans d'atténuation. Préparer les notes d'alerte, recommander les actions correctives et rendre compte au Coordonnateur des risques majeurs et des actions échues. Distinguer les mesures relevant du titulaire de celles relevant des responsables opérationnels.

2.6 Au titre du rapportage et de la capitalisation

- Produire les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, les notes de synthèse et les contributions aux rapports consolidés de la CEP-PS2040. Alimenter le système d'information du Programme selon les procédures applicables. Documenter les bonnes pratiques, capitaliser les expériences, diffuser les enseignements validés et contribuer à l'amélioration continue des processus.

2.7 Résultats attendus

- Un système harmonisé de suivi-évaluation est opérationnel ; le cadre de résultats consolidé et les cadres de résultats des projets sont élaborés et actualisés.
- Les indicateurs sont régulièrement renseignés ; leurs valeurs de référence, leurs cibles, leurs sources et leurs méthodes de calcul sont documentées.
- Les données sont collectées, vérifiées et traçables ; les anomalies et corrections sont consignées.
- Les tableaux de bord et les rapports périodiques sont produits dans les délais et transmis selon les circuits de validation applicables.
- Les missions de suivi prévues et approuvées sont réalisées et leurs recommandations font l'objet d'un suivi documenté.
- Les analyses de performance mettent en évidence les progrès, les écarts et les mesures correctives proposées.
- Les risques de performance sont identifiés, actualisés et assortis de mesures d'atténuation suivies.
- Les résultats, bonnes pratiques et enseignements sont capitalisés et mis à disposition des acteurs concernés après validation.

2.8 Livrables attendus

Les échéances initiales courent à compter de la prise de fonction. Le calendrier de production et de validation des livrables est arrêté avec le Coordonnateur, en cohérence avec les échéances de rapportage du Programme. Les actualisations annuelles du cadre de résultats

et du référentiel des indicateurs ne dispensent pas de leur mise en place initiale ni des ajustements nécessaires en cours d'année.

Livrable
Rapport de prise de fonction et plan de travail
Cadre de résultats consolidé
Référentiel des indicateurs
Tableau de bord de performance
Rapport mensuel de suivi
Rapport trimestriel d'exécution
Rapport semestriel de performance
Rapport annuel de performance
Rapports des missions de terrain
Registre des risques actualisé
Rapport de capitalisation
Rapport final de mission et dossier de passation

Le cadre de résultats présente les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs, les valeurs de référence, les cibles et les moyens de vérification. Le référentiel précise, pour chaque indicateur, la définition, la méthode de calcul, la source, la fréquence de collecte et le responsable. Le rapport de prise de fonction propose le calendrier de mise en place initiale de ces outils, soumis au Coordonnateur.

Chaque rapport périodique présente les réalisations, l'évolution des indicateurs, les écarts par rapport aux cibles, les difficultés, les risques, les recommandations et les décisions attendues. Les analyses reposent sur des sources identifiées et signalent les limites de qualité ou de disponibilité des données.

Les rapports de mission présentent les objectifs, les constats vérifiés, les justificatifs, les recommandations et les responsabilités de suivi. Le rapport de capitalisation expose les enseignements et les améliorations proposées. Le rapport final comprend le bilan, les résultats, les difficultés, les recommandations et les éléments nécessaires à la continuité du dispositif.

Le tableau de bord et les bases de données sont tenus à jour selon le calendrier de collecte validé. Les outils, données, sources, versions de rapports et décisions sont archivés de manière organisée. Les modalités d'accès et de transmission respectent les règles de confidentialité applicables.

3. Qualifications académiques et expériences requises

- Diplôme de niveau Bac + 5 au minimum en suivi-évaluation, statistiques, économie, planification, gestion de projets, administration publique ou domaine équivalent.

- Au moins sept (7) années d'expérience professionnelle, dont quatre (4) années dans la conception et la gestion de systèmes de suivi-évaluation de projets ou programmes de développement.
- Participation démontrée à au moins deux (2) projets ou programmes financés par l'État ou des partenaires techniques et financiers, avec précision du rôle exercé, des périodes et des contributions au suivi-évaluation.
- Capacité à coordonner la collecte et la consolidation des données avec plusieurs équipes ou structures et à produire des analyses utiles au pilotage.

Le candidat maîtrise les cadres logiques, la GAR, le suivi-évaluation de projets, l'analyse statistique, les bases de données et les systèmes d'information. Il dispose d'une maîtrise d'Excel avancé et de Power BI et d'excellentes capacités de rédaction, d'analyse et de synthèse.

La connaissance du secteur public et des dispositifs de suivi des programmes de développement est appréciée. La maîtrise du français écrit et oral est requise. Le candidat sait présenter les résultats aux décideurs et adapter les outils aux besoins des utilisateurs.

Les qualités attendues sont la rigueur, l'intégrité, la discrétion, l'autonomie, l'esprit d'équipe, la capacité d'analyse, l'orientation vers les résultats et l'aptitude à travailler sous pression.

4. Évaluation annuelle et critères de performance

Les livrables sont transmis au Coordonnateur avec les sources et justificatifs pertinents. Les responsables des projets et services examinent les informations relevant de leur périmètre. Le Coordonnateur consolide les observations, valide les productions ou organise leur transmission aux autorités compétentes. Une transmission ne vaut pas approbation.

Le titulaire fait l'objet d'une revue à l'issue de la période probatoire, d'un suivi trimestriel et d'une évaluation annuelle par le Coordonnateur. Les cibles, les délais et les modalités de mesure sont fixés dans le plan de travail approuvé.

- Disponibilité des données : proportion des données attendues disponibles à l'échéance convenue.
- Qualité des données : proportion des données contrôlées conformes aux critères de complétude, de cohérence et de traçabilité.
- Renseignement des indicateurs : proportion des indicateurs devant être actualisés dont les valeurs sont renseignées et vérifiées.
- Rapportage : proportion des tableaux de bord et rapports produits dans les délais ; qualité des analyses et traitement des observations.
- Missions et recommandations : nombre et proportion des missions approuvées réalisées ; suivi des recommandations et des mesures correctives.
- Risques et capitalisation : suivi des mesures d'atténuation ; nombre et utilité des notes de capitalisation produites.
- Utilisation des outils : satisfaction des utilisateurs des tableaux de bord, appréciée selon une méthode convenue et documentée.

L'évaluation distingue les résultats relevant directement du titulaire des difficultés liées à la transmission des données, aux moyens disponibles ou aux décisions des responsables opérationnels. Elle apprécie la qualité de ses contrôles, analyses, alertes et diligences de suivi.

Le Responsable Suivi-Évaluation vérifie la complétude et la cohérence des productions et tient un registre des observations, corrections et validations. Les données contestées ou non

vérifiées sont signalées. Les responsables concernés sont sollicités pour lever les anomalies et fournir les justificatifs manquants.

Un livrable est proposé à réception lorsqu'il répond au contenu attendu, utilise des données traçables, traite les observations et formule des conclusions étayées. Les outils et rapports sont conservés dans leurs versions validées selon les procédures applicables.

5. Lieu de travail

Le poste est basé à Conakry, en République de Guinée, avec des missions de terrain en fonction des besoins et du calendrier approuvé.

6. Durée du mandat

Le contrat est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois, avec une période probatoire de trois (3) mois. Il est renouvelable selon les performances du titulaire, les besoins de la CEP-PS2040 et la disponibilité budgétaire.

7. Méthode de sélection et disponibilité

Le recrutement s'effectue par appel à candidatures ouvert. La sélection comprend la vérification des conditions minimales, l'évaluation comparative des dossiers, un entretien technique et la vérification des références professionnelles. Les critères annoncés sont appliqués de manière uniforme à tous les candidats, dans le respect de la transparence, de l'égalité de traitement et de la prévention des conflits d'intérêts.

L'évaluation des dossiers est effectuée sur la base des critères et pondérations ci-dessous. Les conditions minimales de qualification sont vérifiées avant la notation. Chaque appréciation doit être fondée sur les justificatifs fournis et consignée dans le rapport d'évaluation.

Critère	Points
Formation académique	20
Expérience professionnelle générale	15
Expérience spécifique en suivi-évaluation	25
Compétences techniques	20
Note de compréhension et approche méthodologique	10
Connaissance du secteur public	5
Capacités rédactionnelles	5
Total	**100**

Les candidats satisfaisant aux conditions minimales et obtenant un score d'au moins 70/100 à l'évaluation des dossiers sont convoqués à un entretien technique. La note finale comprend 60 % de la note du dossier et 40 % de la note de l'entretien, chaque note étant établie sur 100.

L'entretien apprécie la capacité à concevoir un cadre de résultats, définir des indicateurs, contrôler un jeu de données, analyser les écarts et proposer un tableau de bord utile à la décision. Le classement et les vérifications sont documentés avant la sélection.

La prise de fonction intervient à la date convenue dans le contrat.

8. Conditions d'emploi

Le poste est exercé à temps plein. Les conditions d'emploi sont définies par le contrat conclu avec l'Administration en charge du projet, notamment la rémunération, les modalités de paiement, les moyens de travail, les déplacements et les conditions de cessation de la mission. Pour les agents publics, les documents administratifs requis par la réglementation applicable sont exigés.

Le titulaire respecte la confidentialité des informations et documents obtenus dans l'exercice de ses fonctions, y compris après la fin de la mission. Il déclare sans délai toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts et se conforme aux mesures décidées par l'autorité compétente. Les productions et archives de la mission sont remises à la CEP-PS2040 selon les dispositions contractuelles.

9. Dossier à fournir

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget.
- Un curriculum vitae détaillé et signé.
- Les copies des diplômes et attestations de formation pertinentes.
- Les attestations de travail ou autres justificatifs des expériences déclarées, précisant notamment les fonctions et périodes.
- Une présentation synthétique des deux projets ou programmes requis, avec rôle exercé, période, contributions au suivi-évaluation et références vérifiables.
- Les coordonnées de trois références professionnelles.
- Une copie de la pièce d'identité ou du passeport.
- Une note de compréhension de la mission et d'approche méthodologique de quatre (4) pages maximums.
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.
- Pour les agents publics, les documents administratifs requis par le régime applicable.

L'Administration vérifie l'authenticité des pièces, les expériences et les références avant la contractualisation.